

20102/14/09/03678

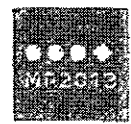
VILLE DE



MARSEILLE

L'ADJOINTE AU MAIRE
DELEGUEE AUX ECOLES
MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
ET SOUTIEN SCOLAIRE

Marseille, le 8 SEP. 2014



MARSEILLE-
PROVENCE 2013
CAPITALE
EUROPÉENNE
DE LA CULTURE

**Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs
des écoles communales de la
Ville de Marseille**

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,

La Ville de Marseille est entièrement mobilisée avec ses partenaires du monde associatif, pour mettre en place dans les plus brefs délais le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) du vendredi après-midi.

Je vous informerai personnellement, le moment venu, de la date de démarrage de ces activités dans votre école.

Dans cette attente, la municipalité a souhaité offrir une solution de garde à tous les parents qui sont dans l'impossibilité de reprendre leurs enfants à l'heure de la sortie de la cantine le vendredi à 13H30, et ceci dès le vendredi 12 septembre 2014.

La prise en charge des enfants sera assurée par le responsable municipal des activités périscolaires assisté par des personnels du monde associatif missionnés par la mairie ou par des agents municipaux.

La ville de Marseille prend en charge la responsabilité des personnes et des biens le vendredi après-midi, supprimant ainsi l'exigence de la passation d'une convention d'occupation des locaux.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration afin d'assurer le bon déroulement de cette opération.

Je vous prie de croire, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, à l'expression de mes salutations distinguées.

Danielle CASANOVA